

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 157



Une directive cadre

pour le
milieu marin

N° 157 - Décembre 2012 - 5 €

Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Les projets aquitains de centrales photovoltaïques au sol	1
AU FIL DES MOIS	Nouvelles en bref	2
ACTUALITÉ	Conférence environnementale	5
JURIDIQUE	Ortolans : faire respecter la loi, mission impossible ?	6
	Ours des Pyrénées	8
ZOOM SUR...	Le Golfe de Gascogne	9
PROTECTION	Participez à l'étude des Raies	13
	Faune sauvage et routes : le travail de "Stop Impact !" . . .	14
TRIBUNE LIBRE	Fournier, précurseur de l'écologie	15
RÉSERVES NATURELLES	Journée annuelle des associations à La Mazière	16
NUCLÉAIRE	Radioactivité dans l'environnement de la centrale du Blayais .	18
COLONNE DES INTERNAUTES	Bridget Kyoto	20

Prix du numéro : 5 €

Décembre 2012



En couverture (Photo : Véronique RESSOUCHES) :

Hippocampe moucheté à museau long

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Les projets aquitains de centrales photovoltaïques au sol

Un choix essentiellement spéculatif

En combinant réduction de la consommation et développement des énergies renouvelables, nous avons la possibilité d'inventer un nouveau modèle de prospérité, garantissant à tous l'accès à une énergie durable, **tout en réduisant la part du nucléaire**. Le développement très rapide de l'énergie photovoltaïque incite pourtant à examiner l'impact environnemental d'un déploiement massif de cette énergie. C'est pourquoi les services de l'Etat pour l'instruction des projets photovoltaïques en Aquitaine précisent en préambule : **"De manière générale, la priorité doit être donnée à l'équipement en panneaux photovoltaïques des toitures des bâtiments publics, industriels, commerciaux (couverture des parkings) et agricoles ou l'utilisation de terrains déjà artificialisés (friches industrielles, carrières, sites pollués...).** L'Etat sensibilisera les collectivités locales en ce sens, que ce soit pour l'adaptation des documents d'urbanisme ou pour l'analyse des projets."

En Aquitaine, peu de projets présentés en enquête publique respectent les textes de cadrage de l'Etat, alors qu'il existe de très nombreux lieux qui pourraient, sous réserve des études d'impact, accueillir de telles centrales. La région comprend en effet de nombreux espaces déjà artificialisés (vastes hangars agricoles, propriétés bâties communales louées aux agriculteurs, mais aussi des friches industrielles ou militaires, anciennes carrières ou décharges réhabilitées, parkings, délaissés en zones industrielles ou artisanales...) qui pourraient être employés à cet effet. Mais il apparaît évident qu'il n'y a pas de recherches sérieuses d'implantation en priorité sur ces opportunités foncières difficilement valorisables.

En effet, nous assistons depuis deux ans à une débauche de projets de centrales au sol et ce sont des centaines d'hectares de terres naturelles et agricoles qui vont changer d'affectation pendant plusieurs décennies au profit des seuls installateurs de ces centrales alors que, dans le même temps, des paysans cherchent en vain des terres à exploiter en agriculture durable.

Ces centrales sont intéressantes à cause du bilan carbone final des panneaux photovoltaïques et de leur contribution à l'effet de serre. Les experts estiment d'un à trois ans le temps de retour énergétique d'un module photovoltaïque, lequel a une durée de vie de l'ordre de vingt à vingt-cinq ans, et alors que déjà se met en place une filière de recyclage !

Comme avec les agro-carburants, les agriculteurs y ont vu aussi de nouvelles sources de revenus et l'occasion de redorer leur blason "écologique".

Face à cette avalanche de projets, qui a pour objectif premier de faire du profit et non pas d'éviter des EPR, il est important de rappeler la position de la SEPANSO qui

Suite page 2...

... Suite

considère que ces projets photovoltaïques au sol affectant des espaces naturels ne sont pas acceptables tant qu'il n'y a pas de recherches sérieuses de solutions alternatives pouvant intégrer les capteurs aux toitures ou autres projets, dans le but de sauvegarder au maximum une zone naturelle, sa biodiversité, son intérêt climatique et socio-économique.

Ne suivons pas l'exemple du Sud de l'Espagne où des milliers d'hectares de terres agricoles, plus précisément céréalières, sont recouvertes de centrales solaires alors que pas un seul bâtiment n'est recouvert de panneaux photovoltaïques.

L'artificialisation galopante du territoire à laquelle nous assistons est d'autant plus regrettable qu'aujourd'hui la plupart des citoyens s'accorde à reconnaître les fonctions irremplaçables assurées par les sols naturels et la nécessité de les protéger.

Or, la politique qui consiste, dans un but essentiellement de profits financiers, à changer l'affectation des sols, sans prendre en compte l'impact environnemental, risque d'être fortement préjudiciable à moyen et long terme pour la planète.

La SEPANSO, attachée à la réduction des gaz à effet de serre et à la protection de la nature, considère que tout effort visant au développement des énergies renouvelables doit s'accompagner d'un effort de réduction des consommations d'énergie et, à terme, permettre de se passer du nucléaire.

Se taire et ne pas agir est, à notre avis, la pire des solutions car c'est donner un blanc-seing à ceux qui utilisent l'abus de pouvoir. En manifestant votre désapprobation lors des enquêtes publiques, vous pouvez participer à la défense et à la protection de notre planète.

Michel ANDRE
Président de la SEPANSO Dordogne

Nouvelles en bref

Notées pour vous, quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

Nanotechnologies

La France a été la première à prendre l'initiative de réglementer les nanotechnologies, le mouvement associatif mobilisé lors du Grenelle de l'environnement n'y étant certainement pas étranger.

A partir du 1^{er} janvier 2013, les fabricants, importateurs et distributeurs de plus de 100 grammes de substances à l'état nanoparticulaire (taille comprise entre 1 et 100 nm) **doivent les déclarer** (quantités et usages) à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Il faut se référer au décret n° 2012-232 du 17 février 2012, pris en application des articles L.523 et suivants du Code de l'environnement, puis à l'arrêté du 6 août 2012 relatif au contenu et aux conditions de présentation de la déclaration annuelle.

Cette démarche est passée relativement inaperçue jusqu'à ce que les associations étrangères s'emparent du sujet et revendiquent une réglementation similaire dans leur pays. Au niveau européen, il y a une répugnance certaine à réglementer sur ce sujet (l'Agence européenne des produits chimiques a même déclaré que c'était inutile et qu'on pouvait fort bien se contenter de la procédure classique REACH) puisqu'il a déjà fallu beaucoup de temps pour se mettre d'accord sur la définition (recommandation 2011/696/EU).

Evidemment, l'Etat garantit aux entreprises la confidentialité...

A Bruxelles, la Commission campe sur ses positions et ne souhaite pas prendre d'initiative. Mais le Danemark a annoncé la mise en place d'une base de données nationale. La Belgique et l'Italie sont prêtes à suivre le mouvement.

Une chose est sûre : nous allons y voir plus clair en France, et l'Europe sera bien obligée de débattre. GC

L'Estuaire de la Gironde en danger

Le 19 novembre 2012, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Gironde et ses milieux associés a été rejeté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) après six années de travaux préparatoires.

En parallèle, on apprend que la mission qui a préparé pendant trois ans le projet de Parc Naturel Marin de l'estuaire et des pertuis charentais sera dissoute, faute de financement, ce qui laisse mal augurer de l'avenir de ce parc.

La SEPANSO, qui a participé très activement à l'ensemble des travaux préparatoires, déplore vivement qu'une nouvelle fois les in-



de Notre-Dame-des-Landes mais pas pour préserver l'environnement.

La SEPANSO, très préoccupée par le devenir de l'estuaire, apportera donc dans les mois qui viennent tout son soutien à celles et ceux qui relanceront la démarche et proposeront un outil de gestion (SAGE révisé ?) permettant de préserver la qualité des eaux tout en respectant l'ensemble des activités. CB

Les végétaux contre la pollution

Les végétaux dans les rues des villes pourraient réduire de manière significative la pollution de l'air dans les voies urbaines enserrées entre des bâtiments. Selon une étude récente, les polluants émis par les véhicules se déposent plus rapidement sur les végétaux que sur les surfaces construites. On pourrait donc réduire les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules microscopiques (PM₁₀) jusqu'à 40 % et 60 % respectivement sous certaines conditions. GC

✓ Source : Science for Environment Policy (07/11/2012)

Contournement routier à l'est de Dax

La SEPANSO Landes a toujours marqué son opposition au tracé proposé par les élus et justifié celle-ci lors des réunions publiques. Les arguments ont été présentés dans un document le 9 janvier 2008 (32 pages). La sanction financière est là comme le rapporte Sud-Ouest le 13 novembre 2012 : *"Conseil Général - Budget supplémentaire voté : ...le plus gros ajustement concerne la voirie et le programme de contournement est de Dax. L'estimation initiale de 33 millions d'euros, portée dans un premier temps à 39 millions, s'élève finalement à 53,9 millions d'euros. Une addition salée en raison notamment "de sols en mauvaise qualité et des directives imposées par la loi sur l'eau" précise Renaud Lahitète. "De toute façon, il nous faut aller jusqu'au bout de cet investissement" martèle Robert Cabé."*

Plus de 63,3 % d'augmentation ! Que penser quand on entend encore dire que les écologistes ne savent pas compter ?

La SEPANSO Landes qui avait bien attiré l'attention sur la Directive Cadre Eau (2000), la zone inondable classée Natura 2000... s'étonne que certains élus ne semblent pas tirer les leçons qui s'imposent. Certains réclament maintenant un contournement ouest ! GC ■

térêts particuliers et les contingences financières prennent le pas sur la protection des espaces naturels.

Bien que 50 % des zones humides françaises aient disparu et que la biodiversité soit en constante diminution, on trouve des financements pour construire des infrastructures gigantesques tel l'aéroport

QUEL DEVENIR POUR LES TERRES AGRICOLES EN AQUITAINE ?

Depuis dix ans, un hectare par heure a quitté le giron de l'agriculture, soit une perte de 96000 hectares. Cette régression est deux fois plus marquée en Aquitaine que dans le reste de l'hexagone.

Le premier facteur de disparition des terres agricoles est l'artificialisation des sols, due non pas au seul phénomène de l'étalement urbain mais à celui de "la petite maison dans la prairie" : les ménages cherchant à se loger choisissent souvent un habitat rural offrant espace, isolement et foncier à prix modéré.

Cette maison dans la prairie entraîne l'artificialisation des terrains adjacents, pelouses ou espaces verts rattachés à la fonction habitation (en Aquitaine, 42 % des surfaces artificialisées sont constituées de sols enherbés), de plus en plus loin, sur des terrains de plus en plus grands. Sur ces 96000 ha perdus, 55000 ont été artificialisés.

Les sols boisés progressent en Dordogne et dans les Pyrénées mais pas du tout dans le massif des Landes de Gascogne. Il y a aussi une spécialisation et une simplification des systèmes d'exploitation. L'Aquitaine a perdu une exploitation polyculture-élevage sur deux depuis 2000 et 40 % de ses exploitations bovins-lait. Les surfaces en herbe associées à l'élevage sont réorientées en productions végétales, mais seulement les meilleures terres (agronomiques et mécanisables).

Les surfaces non reconverties deviennent "urbanisables" ou friches. De nombreux propriétaires laissent une partie de leurs terres libres d'exploitation dans l'espoir que celles-ci soient classées "constructibles" car vendues plus chères qu'en terres agricoles.

Quels espaces agricoles pour demain ?

Le poids de l'agriculture dans l'économie régionale fait de la préservation des ressources foncières un enjeu crucial pour l'Aquitaine, puisque le taux de perte de terres agricoles y est deux fois plus fort que dans le reste du territoire national, et ce depuis vingt ans.

La transmission des exploitations et la préservation du foncier agricole sont des enjeux majeurs pour les prochaines années, d'autant que 16 % de la superficie agricole de l'Aquitaine est appelée à changer de mains d'ici 2030 et n'a pas de repreneur acquis.

FC

Source : "Agreste Aquitaine Analyses et Résultats" n° 51 (mai 2012)

NATURA 2000

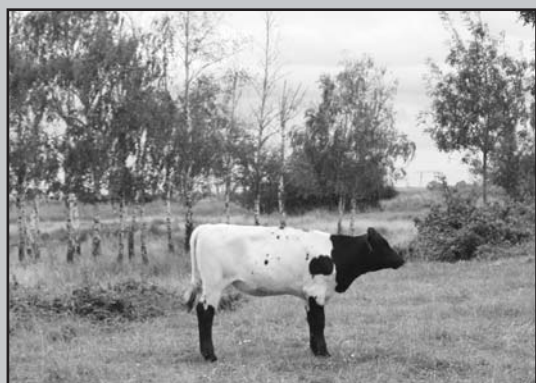
LA PRESERVATION CONTINUE...

L'été 2012 fut l'occasion pour la Communauté de Communes de l'Estuaire de concrétiser de nombreux projets dans le cadre de la démarche Natura 2000. Sur le terrain, les travaux ont déjà commencé...

Trois nouveaux contrats signés !

Ce qui porte le nombre total de contrats à huit depuis janvier 2011, lorsque l'animation des sites Natura 2000 a débuté. Ces quelques mois furent notamment propices à la mise en place de plusieurs projets concernant la mairie de Braud et Saint Louis.

Cette dernière, propriétaire de plusieurs parcelles dans les marais, s'est ainsi engagée par la signature de deux contrats Natura 2000. Le premier concerne 8 hectares de prairies humides adjacentes à l'étang du Montalipan. Dans le cadre du contrat, la mairie a confié la gestion de ses parcelles à l'AGERAD, association de réinsertion professionnelle et sociale spécialisée dans l'entretien des milieux humides. Débroussaillage et fauche régulière sont au programme afin de préserver ce milieu apprécié, par exemple, par le Vison d'Europe.



Le deuxième contrat concerne près de 30 hectares au sein du parc ornithologique Terres d'Oiseaux. Aide à l'achat de matériel dans le cadre d'une activité de pâturage et entretien des roselières sont ainsi prévus et favoriseront, à terme, l'Aigrette garzette, le Héron pourpré et bien

d'autres oiseaux encore. Les subventions obtenues afin de mener à bien ces projets nécessitent le respect d'un cahier des charges, auquel le signataire a précédemment souscrit.

Une Charte pour la SEPANSO !

Soit quatre Chartes signées depuis le début de la démarche. La fédération de protection de la nature a ainsi sauté le pas en signifiant de manière officielle son engagement pour la préservation des boisements humides au sein du marais de Saint Louis Saint Simon, sur près de 10 hectares.

Mais, à l'horizon, de nouveaux projets se dessinent déjà ! Alors, si vous êtes propriétaire ou agriculteur, et que vous souhaitez vous engager en faveur de l'environnement, n'hésitez pas à contacter :

Gauthier WATELLE

Communauté de Communes de l'Estuaire

38 avenue de la République - 33860 Braud-et-Saint-Louis

Natura2000@cc-estuaire.fr - 05.57.42.61.99

Sauvegarde des Civelles (*)

Une expérience intéressante

En moins de quarante ans, les populations ont chuté de 90 % et l'Anguille est aujourd'hui inscrite en liste rouge (danger d'extinction) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Les causes sont sans doute multifactorielles : surpêche, mauvaise gestion des sites, démoustication, réchauffement climatique...

M. Villetorte a décidé de prendre le problème à bras le corps et, sans vouloir céder aux tentations d'élevage intensif entrepris par ailleurs, il expérimente depuis dix ans un procédé d'élevage artisanal dans le delta de la Leyre (Bassin d'Arcachon).

Exploitant les systèmes endigués d'un domaine de 5 ha, et s'inspirant des pratiques anciennes de pisciculture extensive, il fait rentrer les civelles en hiver par une écluse de la rivière Leyre, contiguë avec ses terres, et les laisse grossir dans ses fossés clôturés par des grilles qui laissent passer l'eau et les nutriments. Il a aménagé tout un système de canalisations permettant d'oxygéner l'eau en utilisant les courants de marée. A la fin de l'été, il récupère ainsi des milliers de civelles dans ses fossés, puis les relâche dans le réseau hydraulique du marais, où elles poursuivent leur croissance avant de les remettre dans la Leyre. En 2012, il a intercepté plus de 5000 civelles, beaucoup plus que les années précédentes.



Son seul objectif étant la reconstitution de la ressource et non un profit quelconque, M. Villetorte regrette de n'être pas mieux soutenu par les pouvoirs publics et les professionnels de la pêche. Toute intervention en ce sens serait la bienvenue.

(*) ou pibales (nom local pour les larves leptocéphales de l'Anguille lorsqu'elles arrivent dans les estuaires en provenance de la Mer des Sargasses où elles sont nées.

Conférence environnementale

L'analyse de France Nature Environnement

Colette GOUANELLE,
Administratrice de la
Fédération SEPANSO

Les 14 et 15 septembre 2012, s'est déroulée la Conférence environnementale pour la transition écologique organisée par le nouveau gouvernement.

Les sujets qui ont été abordés au cours des cinq tables rondes portaient sur la transition énergétique, la reconquête de la biodiversité, la prévention des risques sanitaires environnementaux, le financement de la transition et la fiscalité écologique, l'amélioration de la gouvernance environnementale.

Cette conférence a débouché sur une feuille de route pour la transition écologique(*) qui engage le gouvernement.

Les représentants de notre fédération nationale France Nature Environnement qui ont participé aux tables rondes dressent un bilan mitigé.

De manière générale, si le Président de la République et le Premier Ministre ont affirmé la volonté du gouvernement de s'engager sur la voie de la transition écologique, il reste encore beaucoup d'interrogations au sujet des mesures annoncées, de leur mise en œuvre et des budgets dédiés.

En matière de gouvernance

Des engagements immédiats ont été annoncés dont une meilleure participation du public aux décisions impactant l'environnement, la prise en compte de l'environnement dans la réforme de la décentralisation, la préparation d'un cadre pour le dialogue environnemental avec la société civile, une plus grande indépendance de l'autorité environnementale en régions. Avec les lettres de cadrage "développement durable", tous les ministères devraient participer à la mise en œuvre de la transition écologique. Mais on peut craindre que la simplification annoncée du droit de l'environnement ne

rime avec dérégulation ! La vigilance s'imposera donc lors des Assises de la modernisation du droit de l'environnement et de la réforme annoncées.

En matière d'énergie

L'objectif annoncé était bien la sobriété et l'efficacité énergétique, avec l'ambition de rénover un million de logements. Mais concernant l'exploitation des gaz et huiles de schiste, il n'y a pas eu de refus clair de toute exploitation, seule la fracturation hydraulique sera interdite. Aucun calendrier n'a été fixé concernant la part du nucléaire dans le mix énergétique français et peu de solutions en vue concernant le développement du solaire.

En matière de biodiversité

On salue les projets de loi sur l'urbanisation et sur la biodiversité mais, si l'on peut se réjouir de l'objectif de limitation de l'artificialisation de nos territoires, on ne sait quels outils seront mis en œuvre. Une agence nationale de la biodiversité devrait voir le jour qui devrait venir en aide aux entreprises, aux collectivités et aux associations, mais reste à savoir avec quelles prérogatives, quels moyens et comment les associations de protection de la nature seront associées. Au sujet de l'objectif de réduction de l'usage des pesticides, le gouvernement revoit les engagements du Grenelle à la baisse au lieu d'afficher la volonté politique de les atteindre.

En matière de santé-environnement

Si les enjeux sont clairement identifiés, et alors qu'un groupe de travail est décidé en vue d'élaborer pour juin 2013 une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, aucun groupe permanent n'a été décidé pour la gouvernance des nanotechnologies.

Concernant la fiscalité et le financement

On reste sur sa faim. Il est seulement prévu la création d'un groupe de travail permanent sur la question de la fiscalité écologique. Or, la question importante du financement de la transition énergétique ne sera pas vraiment résolue tant qu'il n'y aura pas de fiscalité écologique efficace.

Les suites de cette conférence

Le Comité national du développement durable et du suivi du Grenelle de l'Environnement est rebaptisé "Conseil national de la transition écologique". Il sera chargé du suivi de la conférence durant l'année. Le gouvernement a prévu de réunir une fois par an les différents acteurs des cinq collèges pour décider de l'agenda environnemental et des modalités du dialogue. Le débat sur la transition énergétique devrait, durant les prochains mois, mobiliser les acteurs tant au niveau national que régional. ■

(*) Pour consulter la feuille de route : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille_de_Route_pour_la_Transition_Ecologique.pdf

Georges CINGAL,
Président de la SEPANSO Landes

Ortolans

Faire respecter la loi... un nouvel épisode de "Mission impossible" ?

Après les vingt années de lutte pour obtenir l'inscription du Bruant ortolan sur la liste des espèces protégées (arrêté ministériel du 5 mars 1999), les militants de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et de la SEPANSO Landes se sont démenés pour obtenir que des piégeurs fassent l'objet de procès-verbaux.



Photo CABS

C'était compter sans la duplicité des élus et des autorités qui ont imposé en 2004 à la garderie de fermer les yeux sur les "petites installations" (tenderie comprenant 30 matoles et 5 Bruants ortolans maintenus captifs dans de petites cages et servant d'appelants ; engagement solennel de ne pas faire commerce des prises !).

Naturellement, les piégeurs ont eu vite fait de comprendre qu'il était facile de duper la garderie en multipliant les "petites installations" et en jouant au jeu des sept familles (dans la famille Trappe, le grand-père, la grand-mère, le père, la mère, et même parfois le fils et la fille avaient une tenderie ; idem dans la famille Cage, etc...). Les douaniers découvrent des ortolans dans un colis à Rungis... L'ortolan se négocie sous le manteau autour de 100 euros. La loi du silence règne. Les dégustations se font à guichet fermé. Le pacte de tolérance devait avoir une durée de vie de trois ans. Ah, les avantages acquis... !

Les couloirs de migration postnuptiale du bruant ortolan par la voie atlantique se rejoignent au niveau des Landes. Les piégeurs ont donc beau jeu pour capturer des ortolans.

Les associations ont dénoncé le sys-

tème de tolérance, lequel s'il devait être généralisé permettrait de cambrioler librement à condition de ne pas emporter des biens représentant une valeur supérieure à 1000 euros, à un violeur de ne pas abuser plus d'une fois par an d'une victime, à un dealer de cocaïne...

Les associations ont donc décidé de déposer plainte contre chaque responsable d'une installation (soit le propriétaire, soit l'occupant). Pour ce faire, en 2006, un repérage a été organisé par un survol aérien et une identification à l'aide de GPS, suivis d'une visite au sol photos à l'appui... Si les résultats ont été maigres en termes de poursuites juridiques, ils ont toutefois permis d'alimenter chaque année une plainte auprès de la Commission de l'Union européenne. Par contre, au niveau médiatique, la présence d'Allain Bougrain-Dubourg a donné à ce dossier toute l'importance qu'il mérite.

Année après année, des équipes d'ornithologistes sillonnent le département des Landes pour repérer les installations des braconniers et demander des comptes à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et au Préfet des Landes. Chaque année, une nouvelle plainte est transmise à Bruxelles. Les populations nicheuses déclinent dans presque tous les pays européens à tel point que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a classé l'espèce, qui figure à

l'annexe I de la Directive Oiseaux, dans la catégorie "à surveiller".

En profitant de déplacements dans les pays méditerranéens, des plaintes ont été également déposées à l'encontre de la République de Malte (2006) et de Chypre (2007).

Les protecteurs ont évidemment interpellé Nicolas Sarkozy en lui rappelant son slogan "tolérance zéro". Mais, sur le terrain, on a bien vu que c'était une promesse verbale ! En 2006, la LPO avait déjà constaté plus d'infractions que les gardes de l'ONCFS, obligés de fermer les yeux sur les "petites installations".

A l'actif des responsables, quelques beaux succès, comme la condamnation d'un grand restaurateur de Magescq. Mais, pour simplifier la vie des Parquets et ne pas conduire des personnalités "responsables" à la barre d'un tribunal correctionnel, une procédure hors de la vue du public a été imaginée : la composition pénale (sorte de plaider-coupable et entente amiable sur la pénalité imposée par le Procureur au prévenu).

Cette situation a conduit la LPO et la SEPANSO à agir sur le terrain : libération des appelants et saisie des matoles.

N'obtenant pas de réponse de Bruxelles, la SEPANSO invite en 2010 le Commissaire en charge de l'environnement, Janez Potocnik, à venir incognito voir ce qui se passe dans les Landes à la fin du

mois d'août et au début du mois de septembre. Nouvelle invitation en 2011. Cette visite n'ayant pas eu lieu, la SEPANSO Landes décide de blinder sa nouvelle plainte et de la remettre en main propre au chef de l'Unité juridique de la Direction Générale Environnement au mois de novembre 2011. Si la plainte est courte - *"Le gouvernement français laisse capturer et détruire des passereaux protégés"* (3 pages) - elle comprend également diverses pièces jointes qui permettent d'apprécier la situation à sa juste valeur : description des installations, document en ligne sur le site Internet du Conseil Général des Landes prouvant que le gouvernement accorde une dérogation, liste des infractions graves (captures de chardonnerets, destructions de rapaces concurrents, commercialisation, soutien des personnalités...), démarches entreprises pour obtenir le respect de la loi, traitement de faveur pour le président de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine en infraction (?), classements sans suite, jugements accordant seulement l'euro symbolique aux parties civiles, et enfin, cerise sur la gâteau, la lenteur d'une action pour établir un PV à un proche d'un élu national (les herbes avaient 10 cm de hauteur lorsque la garde est allée sur site !).

Le dossier qui pesait 750 grammes est toujours à l'instruction. Depuis cette date, la SEPANSO n'est pas restée inactive. Au mois de février, nous avons apporté un témoignage irréfutable d'un agent assermenté témoignant lors d'une audience que les piègeurs qui n'utilisent que 30 matoles et 5 appelants ne font pas l'objet d'un PV.

Lors de la campagne électorale, nous avons interrogé les candidats. Nous avons été satisfaits de recevoir la réponse de François Hollande en date du 10 avril 2012 : *"... Je soutiens bien évidemment l'interdiction de chasser les espèces protégées et m'inscris en opposition aux pratiques illégales telles que la pose de pièges aux passereaux protégés..."*.

Cela n'a pas empêché des députés et sénateurs landais de faire le siège du gouvernement. Si la Ministre de l'Ecologie

s'est montrée ferme, le Premier Ministre semble avoir donné des gages aux élus landais et aux braconniers, engagés paradoxalement dans un même combat. Pourtant, au mois de février 2012, le Muséum National d'Histoire Naturelle avait publié *"Statuts et tendances en France du Bruant ortolan"* (46 pages) et *"Statuts et tendance en France du Pinson des arbres et du Pinson du Nord"* (22 pages). Ces documents sont encore allés alimenter la plainte contre la France.

Le 14 mai 2012, Canal + diffuse dans son magazine "Special Investigation" un reportage sur la chasse à la matole. Au programme : Robert Lescourret d'Onard qui commente son système de matoles destiné à capturer le pinson, une scène de dégustation d'un salmis de "petits oiseaux" et une interview d'Alain Zabulon, préfet des Landes à l'époque, évoquant "la tolérance".

Lorsque les premières observations de tenderies ont été faites en août 2012, l'information a été transmise à Birdlife International et à ses membres. Voyant que ceux qui doivent protéger les passereaux ne faisaient pas respecter la loi, des ornithos allemands et italiens ont déboulé dans les Landes à la fin du mois d'août 2012 pour libérer des appelants... Et ils y sont parvenus ! Le Préfet a invité ces citoyens européens à quitter le département. Inutile de dire que ceci est du plus mauvais effet puisque la libre circulation des citoyens est inscrite dans les traités européens ! Les militants de la LPO sont également venus comme chaque année, emmenés par leur président Allain Bougrain-Dubourg, lequel s'était vu décerner le prix "Mille Flous" par l'Assemblée Générale de la SEPANSO Landes. Les braconniers, qui sont de plus en plus violents vis-à-vis de ceux qui libèrent les appelants et saccagent leurs matoles, révèlent leur vraie nature.

Mais, au plan local, les amateurs d'ortolans continuent leur lobbying et demandent une dérogation. Le Préfet a convié toutes les parties prenantes à participer à une réunion le 5 octobre 2012, sur la base de la lettre de mission de la Ministre de l'Ecologie confiant au

Muséum National d'Histoire Naturelle le soin de conduire une nouvelle étude sur la migration des ortolans et des pinsons : *"... il convient de respecter l'interdiction de chasser les espèces protégées et de sanctionner le recours aux pratiques illégales. Je vous demande d'expliquer cette position aux acteurs concernés..."*. On a vu ce que cela donnait dans les campagnes landaises !

"Les études pourraient porter sur trois axes :

- *la connaissance de la stratégie migratoire du Bruant ortolan, notamment l'origine des oiseaux migrant par la voie atlantique, étude des voies migratoires, phénologie de la migration pré-nuptiale, évaluation des flux migratoires par couloir de migration ;*
- *la connaissance des haltes migratoires et leur qualité, et notamment l'existence de haltes migratoires référentielles, étude des dépenses et des gains énergétiques, conditions de migration du Sahara ;*
- *l'étude de l'hivernage en Afrique."*

Les protecteurs ne sont naturellement pas opposés à une nouvelle étude, surtout si celle-ci s'intéresse au troisième axe (on a peu de données sur l'hivernage). Mais la LPO et la SEPANSO Landes demandent que toute capture soit interdite pendant l'étude et que des scientifiques étrangers soient acteurs de cette étude. Reste à trouver les financements !

Personne n'est dupe : on a affaire à une nouvelle manœuvre pour faire patienter les fonctionnaires qui traitent nos plaintes à Bruxelles. Mais, aujourd'hui, l'affaire dépasse le cadre de Bruxelles et des autorités européennes. Les citoyens européens sont de mieux en mieux informés sur les pratiques criminelles en cours dans les Landes. Des parlementaires européens ont préparé une demande d'explication à la Commission pour qu'elle s'explique sur la lenteur de la procédure. A suivre, en espérant une fin autre que l'engraissement pour les ortolans ou les brochettes pour les autres passereaux. ■

Jean LAUZET,
Vice-Président de la
SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Ours des Pyrénées

La Commission européenne engage enfin un contentieux !

La défense de l'Ours des Pyrénées est l'un des premiers combats de la SEPANSO. Jusqu'à présent, hélas, il s'apparente plutôt à un chemin de croix, ponctué par la disparition progressive des derniers plantigrades qui ne sont plus que deux à errer encore dans les forêts des Pyrénées occidentales.

La faute en revient en tout premier lieu à l'Etat qui a prouvé son incapacité à assumer ses responsabilités en matière de protection de l'espèce. L'épisode des réserves "Lalonde", abrogées au profit de l'IPHB⁽¹⁾, en est une illustration caricaturale, lorsque l'on constate que cette décision coïncide avec la mort, en 1994, de l'une des dernières ourses béarnaises.

Dix ans plus tard, en 2004, la destruction de "Cannelle" signe la fin de l'espèce en Béarn. La démonstration est faite que l'ours ne dispose pas d'un régime de protection suffisant, notamment par rapport à la chasse en battue. Il est également évident qu'un renforcement avec une femelle est indispensable pour pérenniser la présence de l'espèce.

Sur la base de ce constat, et désespérant de voir l'Etat prendre une quelconque décision en faveur de l'Ours, la SEPANSO décide l'année suivante de se tourner vers l'Europe et de déposer une plainte auprès de la Commission européenne. Parallèlement, nous dénonçons devant les tribunaux l'insuffisance des mesures de protection de l'ours par rapport à la chasse en battue.

De ces deux initiatives, seule la seconde sera récompensée trois ans plus tard par un jugement qui reconnaît que l'Etat ne respecte pas la directive "Habitats" en matière de protection de l'ours. Quant à la plainte européenne, elle est classée sans suite, au motif que l'Etat vient d'élaborer un plan de restauration.

Finalement, ce plan profite uni-

quement aux Pyrénées centrales où cinq nouveaux ours sont réintroduits en 2006. Voyant que le noyau occidental n'est nullement concerné par les mesures, la SEPANSO dépose, en 2008, une nouvelle plainte auprès de la Commission avec le concours du FIEP⁽²⁾. Par ailleurs, le CEA⁽³⁾ et FERUS dénoncent, à leur tour, l'absence de protection de l'ours par rapport à la chasse en battue dans le département de l'Ariège et obtiennent, comme en Béarn, des jugements constatant le non-respect de la directive "Habitats".

2010. Troisième plainte auprès de la Commission européenne pour la SEPANSO avec, cette fois, le concours d'un maximum d'associations amies⁽⁴⁾. En réponse, l'Etat promet un renforcement en Béarn au printemps 2011. Mais celui-ci est finalement annulé au dernier moment pour de mauvaises raisons.

21 novembre 2012. La Commission européenne décide enfin d'engager un contentieux sur le sujet. La pression associative, la quasi-disparition de l'ours des Pyrénées occidentales et les multiples jugements dénonçant le manque de protection de l'ours par rapport à la chasse en battue ont finalement convaincu les commissaires européens que la France manquait à ses obligations au regard du droit de l'Union européenne. La Commission a donc adressé une lettre de mise en demeure demandant que l'Etat renforce sa protection de l'espèce et pérennise le noyau occidental.

Il est trop tôt pour dire si ce coup de semonce décidera enfin la France à réagir. Mais il est désormais impossible à l'Etat de rester inactif sans prendre le risque de sanctions. ■



Photo : Jean LAUZET

Piste d'ours dans la neige...

(1) Institution Patrimoniale du Haut-Béarn

(2) Fonds d'Intervention Eco-Pastoral

(3) Comité Ecologique Ariégeois

(4) FERUS, Comité Ecologique Ariégeois, Nature Comminges, Apatura, Nature Midi-Pyrénées, FNE Midi-Pyrénées, UMINATE 65, Association Pyrénéenne des Accompagnateurs de Montagne 66, ASPAS, France Nature Environnement

Le Golfe de Gascogne

Maintenir un bon état écologique

Jean-Marie FROIDEFOND,
SEPANSO Gironde
Membre du Conseil Maritime
de Façade Sud-Atlantique

La DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) est le volet environnemental français de la politique maritime intégrée européenne (Directive 2008/56/CE). Son objectif final est "d'assurer la protection et la conservation du milieu marin, éviter sa détérioration et, lorsque cela est réalisable, assurer la restauration des écosystèmes marins".

Pour nos associations, c'est enfin une opportunité d'intégrer légalement la protection du milieu marin dans la gestion des activités humaines. L'objectif de bon état des eaux marines en 2020 est ambitieux à atteindre. Pour cela, la France doit promouvoir des objectifs environnementaux clairs, précis et chiffrés, et prévoir la mise en œuvre de plans d'actions efficaces. Enfin, la DCSMM est une chance de porter au niveau européen les ambitions que s'est fixée la France au moment du **Grenelle de la mer**.

La France doit élaborer un "plan d'action pour le milieu marin" (PAMM). Il comprend cinq éléments, dont les trois premiers viennent d'être élaborés sous la responsabilité du Ministère (MEDDE), avec l'aide d'Ifremer et des organismes scientifiques spécialisés :

- une évaluation initiale des eaux marines (EI),
- une définition du bon état écologique (BEE),
- une série d'objectifs environnementaux (OE) et d'indicateurs associés.

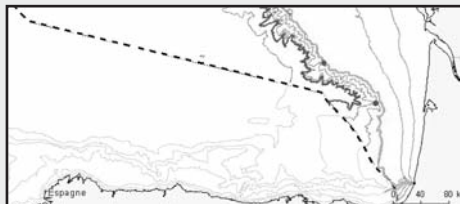
Suivront : en 2014, un programme de surveillance ; en 2015, l'élaboration d'un programme de mesures ; en 2016, la mise en œuvre de ce programme de mesures.

Site Internet : www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-directive-cadre-strategie-pour-le-milieu-marin-du-17-juin-2008.

EVALUATION INITIALE DE LA PARTIE SUD DU GOLFE DE GASCogne

Cet état écologique est résumé dans un rapport de 166 pages. Il a été réalisé à partir de rapports d'experts téléchargeables sur le site d'Ifremer incluant les références bibliographiques. Il est peu aisé d'en tirer un résumé, seulement quelques remarques issues de mon expérience à bord des bateaux océanographiques en tant qu'ancien chercheur au CNRS.

La France est responsable d'une vaste étendue comprise entre le littoral et la ligne en tirets noirs sur la carte fi-



gurant ci-dessous. Cet espace comprend, d'Ouest en Est, le domaine abyssal, le talus continental de - 3000 m à - 200 m, puis le plateau continental dont la largeur varie de 30 km au Pays Basque à plus de 150 km au large de la Charente.

La nature des fonds

Ce plateau continental est constitué en grande partie de sables et de graviers avec quelques exceptions : un plateau rocheux à proximité du littoral entre Soulac et Montalivet, un autre plateau beaucoup plus vaste au large d'Hourtin, des reliefs rocheux en face de la côte basque et des vasières dont les plus connues sont les vasières Ouest et Sud Gironde formées il y a un peu plus de 3000 ans. Deux canyons entaillent le talus continental, celui du Cap-Ferret à l'Ouest d'Arcachon, étudié lors des missions ECOFER en 1991 et 1992, où se trouvent des coraux scléractiniers et le canyon de Capbreton.

Les micro-organismes

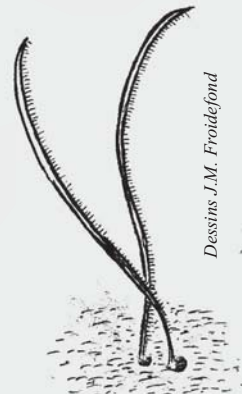
Le phytoplancton (diatomées, dinoflagellés foraminifères...) est relativement bien connu par rapport au zooplancton. Les concentrations les plus élevées se situent dans les eaux côtières basques et, dans une moindre mesure, au débouché de la Gironde et dans les Pertuis Charentais. Certaines espèces sont tellement abondantes qu'elles peuvent modifier la couleur de l'eau. C'est le cas de protozoaires, les noctiluques, formant de grandes taches rouges à la surface, et des coccolithophoridés donnant des couleurs opalescentes à la surface de



Radiolaire



Corail scléractinien



Pennatule

Dessins J.M. Froidefond

l'eau. Accumulées dans les huitres qui s'en nourrissent, certaines espèces peuvent être toxiques, tel que dinophysis. D'autres grands groupes, les bactéries et les protistes en particulier, sont très mal connus.

Les espèces vivant sur le fond et par grandes profondeurs

Le talus continental et les canyons du Cap-Ferret et de Capbre-

ton présentent des espèces telles que des coraux, des gorgones, des ophiures, des cérianthes, des éponges, qui sont très vulnérables vis-à-vis des chalutages profonds. D'autres vivent à proximité du littoral telles que les singnathes (Hippocampes du Bassin d'Arcachon par exemple).



Gyrodina



Coccothère



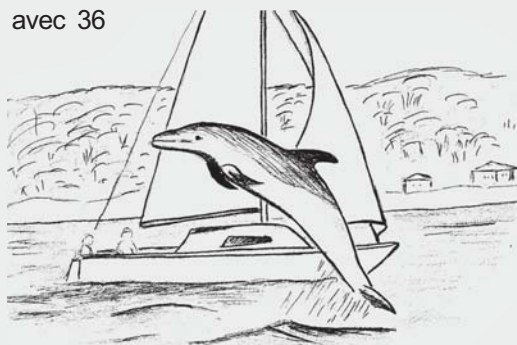
Hyalonema

Les poissons

Les poissons vivant en pleine eau (poissons pélagiques) dans la partie Sud du Golfe de Gascogne sont essentiellement représentés par les sardines, les chinchards, les anchois, les maquereaux et les sprats. Les poissons demeurant à proximité du fond (poissons démersaux) sont présents sur tout le plateau continental (soles, merlus, raies, baudroie, congre). Comme les techniques de pêche sont devenues très performantes grâce aux sonars, l'Europe oblige les états à surveiller de très près les stocks. Malgré ces quotas, certaines espèces se raréfient au large des côtes aquitaines.

Les mammifères marins

Les mammifères marins sont également présents avec 36 espèces, dont 12 espèces de cétacés, 2 espèces de phoques, et des marsouins... Je me rappelle d'immenses bancs de dauphins observés aussi bien dans le Sud que dans le Nord du Golfe.



Le Grand Dauphin, Bassin d'Arcachon, Sud-Ouest Océan n°11

Les tortues

Quatre espèces de tortues marines sont observées sur le littoral aquitain, mais moins fréquemment que dans la partie Nord du Golfe.

Les oiseaux

De nombreux oiseaux de mer vivent dans cette partie Sud du Golfe. Certaines espèces ont vu leur nombre se raréfier et sont menacées, telles que le Puffin des Baléares, la Mouette tridactyle, le Puffin des Anglais, l'Océanite tempête et la Sterne caugek qui nidifie aux Glénans et sur le Banc d'Arguin.

D'une façon générale, la partie Sud du Golfe de Gascogne est nettement moins documentée que la partie Nord et présente un large déficit de données.

LES PRESSIONS ET IMPACTS

Ceux-ci sont résumés dans un rapport de 286 pages. Les ressources économiques sont très importantes. Citons en particulier la pêche avec les ports principaux de Charente Maritime, Arcachon et Ciboure, l'ostréiculture avec les bassins de Marennes-Oléron et Arcachon, et surtout, le tourisme. Il y a des sujets escamotés ou peu développés qui interpellent. Ce sont sur ces points-là que nous insistons. Cacher ou minimiser des informations serait en être complice.

Les centrales nucléaires, les munitions et les déchets radioactifs

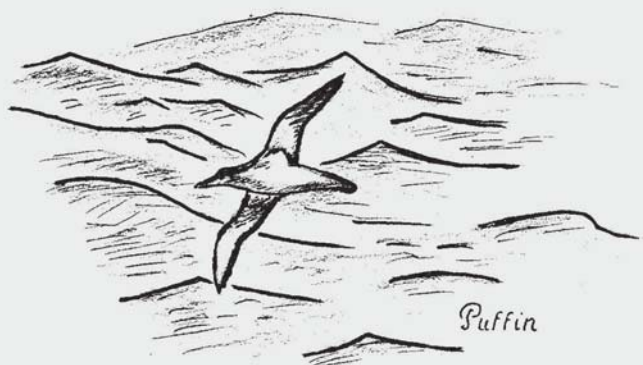
Jusqu'en juillet 2012, l'Etat avait décidé de ne pas inclure dans ces documents la présence et les dangers potentiels que représentent les centrales nucléaires de production électrique. Cette position de principe était complètement aberrante. En effet nous sommes tous concernés par ces installations en bordure de mer ou de fleuve (centrales nucléaires du Blayais et de Golfech), mêmes si celles-ci sont très bien surveillées. Les suivis de la radioactivité des eaux et des indicateurs biologiques à proximité des centrales ne sont pas précisés. La présence de 150.000 tonnes de déchets radioactifs immergés par les pays européens dans l'Atlantique n'est pas mentionnée. Les déchets radioactifs en bordure de l'Adour (usine Fertildour) et les munitions ne sont pas répertoriés.

Les rejets en mer des stations d'épuration le long de la Côte Aquitaine

Le document ne mentionne pas la localisation, les caractéristiques et la nature des polluants provenant des stations d'épuration urbaines et industrielles. Or ces rejets en mer ou dans les estuaires sont très nombreux puisque la plupart des communes importantes utilisent cette solution (Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Biarritz etc...). C'est un sujet très pré-occupant et les associations comprennent mal pourquoi ce sujet est peu développé, voir escamoté.

Les nuisances sonores et les turbulences des bateaux hors-bords

Les nuisances sonores ne sont pas uniquement dues aux ultrasons des sondeurs et aux levés sismiques contrairement à ce qui est écrit. Les bruits et les turbulences des jets-skis et des vedettes à moteurs hors-bords sont oubliés, alors que leur impact sur la faune (poissons, oiseaux) est loin d'être négligeable. Des études scientifiques mériteraient d'être menées sur ce sujet.



Les pollutions d'origine agricole

Les pollutions en pesticides d'origine agricole ont un impact très important sur la qualité des eaux côtières. Il manque dans le document d'évaluation une liste des cultures "intensives" nécessitant des produits hautement toxiques (herbicides, fongicides, insecticides, nématicides), en particulier en Sud-Gironde et dans les Landes.

La diminution des apports d'eau douce

La diminution des apports d'eau douce due à l'exploitation agricole (irrigation, bassins collinaires, utilisation industrielle) a également un impact sur l'augmentation de la salinité des eaux côtières, des estuaires et des zones humides. Ce problème, qui concerne les bassins hydrographiques de l'Adour, de la Garonne et de la Leyre, est lui aussi "mis de côté" comme si l'objectif était d'éviter ce sujet sensible. Des études scientifiques indépendantes mériteraient aussi d'être menées sur ce sujet.

Les conséquences des travaux portuaires, des ré-ensablements et des dragages

Ces travaux ont pour conséquence d'augmenter la turbidité et en particulier les concentrations en sédiments en suspension dans l'eau. Celles-ci diminuent l'épaisseur de la couche photique et, par conséquent, la photosynthèse nécessaire au développement du phytoplancton. En outre, ces fortes concentrations en sédiments en suspension sont la plupart du temps très riches en matière organique particulaire. Cela provoque une forte consommation en oxygène dissous. De ce fait, le milieu peut devenir anoxique, entraînant une mortalité massive

des organismes tels que les poissons, les crustacés et les coquillages. Ces turbidités sont aussi un marqueur des pollutions bactériennes (exemple de l'embouchure de l'Adour) et des pollutions en hydrocarbures (Bassin d'Arcachon) car ces éléments se fixent sur les particules en suspension. Enfin elles peuvent être le signe d'une forte érosion des sols due par exemple à des travaux d'aménagement ou à des exploitations.

Un projet néfaste pour le maintien du bon état écologique

De même, un rejet de saumures de 250 g de sel par litre (projet EDF de Salins des Landes par exemple) entraînera une altération de l'écosystème benthique. De même une diminution importante des apports en eau douce engendre une augmentation de la salinité (estuaire, baie, lagune). Ces sujets ne sont pas ou peu abordés.

Les sources de macro-déchets

La plupart des déchets qui posent des problèmes environnementaux par ingestion des organismes marins sont en plastique et proviennent des industries et des consommateurs. Cette évaluation (origine et nature des déchets) reste en grande partie à faire. Cette étude doit concerner aussi les distributeurs car ces plastiques proviennent presque toujours d'emballages (bouteilles et sacs plastique).

L'introduction d'espèces nouvelles

A cause d'une forte surmortalité des jeunes huitres, due probablement à la conjonction de plusieurs facteurs dont une maladie virale, certains ostréiculteurs ont introduit des huitres triploïdes (huitres des quatre saisons) sans qu'une étude décennale n'ait été effectuée (exemple du Bassin d'Arcachon). Les résultats montrent que ces huitres triploïdes sont sensibles au même virus que les huitres naturelles, mais qu'en plus, leur reproduction même faible peut altérer l'écosystème. Ces résultats soulignent des lacunes de connaissances et une remise en cause du bon état écologique initial, puisque celui-ci est impacté par l'introduction d'une espèce organiquement modifiée.

LA DÉFINITION DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET LES OBJECTIFS POUR Y PARVENIR

Le bon état écologique du milieu marin est défini dans la Directive 2008/56/CE comme étant "l'état écologique des eaux marines tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs dans le cadre de leurs conditions intrinsèques



(...) *La définition du bon état écologique s'inscrit dans le cadre juridique existant et prend en compte les méthodes développées dans le cadre des directives cadre sur l'eau (DCE, 2000/60/CE), habitats-faune-flore (DHFF, 92/43/CEE) et oiseaux (DO, 2009/147/CE), et de la politique commune des pêches (PCP).*"

Les travaux menés par les organismes scientifiques et par l'Etat ont abouti à proposer onze descripteurs qualitatifs. Nous regrettons vivement cette absence d'ambition. En effet, des descripteurs quantitatifs permettraient d'aboutir à des objectifs chiffrés. Ces onze descripteurs du bon état écologique sont les suivants : Biodiversité conservée (D1) ; Espèces non indigènes contenues (D2) ; Stocks des espèces exploitées en bonne santé (D3) ; Eléments du réseau trophique abondants et diversifiés (D4) ; Eutrophisation d'origine humaine contenue (D5) ; Intégrité des fonds marins préservée (D6) ; Conditions hydrographiques non modifiées (D7) ; Contaminants dans le milieu sans effets néfastes sur l'écosystème (D8) ; Contaminants dans les produits consommés sans impact sanitaire (D9) ; Déchets marins ne provoquant pas de dommages (D10) ; Introduction d'énergie non nuisible (D11).

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS

Les objectifs énoncés dans la DCSMM manquent d'ambitions. C'est pourquoi nous les avons revus, afin qu'ils concordent mieux avec nos préoccupations tournées vers la protection de l'environnement et non vers le développement commercial ou le maintien des activités polluantes.

Les pollutions agricoles et industrielles

80 % des pollutions marines sont d'origine terrestre. Pour parvenir au bon état des eaux en 2020, la SEPANSO demande donc que des objectifs environnementaux puissent aussi être assignés aux activités terrestres génératrices de pollutions en mer : agriculture, industrie, urbanisme, aménagement du littoral... L'agriculture doit se voir assigner des objectifs. Elle est en effet à l'origine de phénomènes d'eutrophisation et d'empoisonnement par les herbicides du milieu aquatique et littoral. Il faut viser une réduction de 40 % de tous les flux de nutriments d'ici 2015 et réduire de 50 % l'utilisation des phytosanitaires (herbicides, insecticides) dans les estuaires et les eaux littorales conformément au plan "Ecophyto 2018".

Les espèces introduites et manipulées

L'objectif de maîtriser l'introduction d'espèces indigènes est trop imprécis. Pour nous, il ne doit pas y avoir de communication entre les zones d'élevage d'espèces allochtones et le milieu marin ou estuarien. Les organismes issus de manipulations en laboratoire (par exemple les huîtres triploïdes) et génétiquement modifiés

doivent rester confinés et ne pas être introduits dans le milieu.

L'urbanisme littoral et les eaux usées

Les documents proposés font une impasse importante : les pressions liées à l'artificialisation et à la sur-fréquentation du littoral ne sont pas abordées. En une décennie (1990-2000), en moyenne trois fois plus de terres ont été artificialisées dans les communes françaises du littoral que dans le reste de la France métropolitaine. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon prévoit encore 100.000 habitants autour du Bassin d'Arcachon dans les vingt prochaines années ! Cet urbanisme entraîne des pollutions d'autant plus importantes que de nombreuses stations d'épuration ne sont pas assez efficaces. L'objectif est de ne pas rejeter d'eaux polluées en mer.

Les aménagements côtiers

Nous proposons aussi de "refuser des modifications hydrographiques qui auraient un impact notable sur les écosystèmes". Ainsi le projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes d'EDF, qui prévoit l'utilisation d'un saumoduc rejetant des saumures à 250 g/l avec un débit de 800 m³/h pendant plus de dix ans est aberrant et va à l'encontre de la DCSMM sur le maintien du bon état écologique.

Les pollutions dues aux bateaux à moteur

Nous demandons aussi de réduire la contamination des eaux marines liée aux rejets des navires en atteignant notamment les objectifs suivants : zéro rejet au port à l'horizon 2020 et limitation maximale dans la zone des trois milles nautiques, interdire l'utilisation de peintures anti-salissures qui ont un impact sur le milieu marin et réduire le nombre de hors-bords engendrant des rejets d'hydrocarbures, par exemple dans le Bassin d'Arcachon. En plus, les nuisances sonores et les turbulences dues aux hélices (jets-skis, hors-bords) ont certainement des effets néfastes sur la faune (poissons, oiseaux).

Les macro-déchets

La solution la plus efficace est de remplacer les emballages en plastique par des emballages biodégradables. Aussi, nous proposons d'ajouter : "L'objectif est d'interdire les emballages plastique à l'horizon 2020 afin que les quantités de déchets ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin."

La SEPANSO souscrit sans réserve aux efforts menés par les différents organismes. Elle a voté dans ce sens lors du Conseil de gestion du 16 octobre 2012, mais espère que cette directive ne se limitera pas à de bons sentiments. Notre avis adressé au Conseil Maritime de Façade insiste sur les objectifs environnementaux qui nous semblent prioritaires et propose des énoncés plus ambitieux. ■

Participez à l'étude des Raies

avec le programme CapOeRa

Colette GOUANELLE,
Secrétaire Générale
de la SEPANSO Gironde

L'APECS (Association pour l'Etude et la Conservation des Sélaciens), bien connue pour ses études sur le Requin pèlerin, conduit également, depuis 2005, une étude pour améliorer la connaissance des raies qui fréquentent nos eaux territoriales.

En raison de leur forme, les raies se retrouvent facilement prisonnières des filets de pêche et leur mortalité n'est pas toujours compensée par leur capacité de reproduction (au bout de 5 à 10 ans seulement, avec parfois un nombre d'œufs relativement restreint), ce qui expliquerait la forte régression des populations. Plusieurs espèces (Raie blanche ou Pocheteau gris) sont actuellement menacées et ont été inscrites sur la Liste Rouge de l'UICN (*) comme "en danger" ou "danger critique d'extinction".

Certaines espèces de raies fréquentent nos eaux territoriales et se reproduisent en déposant des œufs protégés par une capsule de kératine dont s'échapperont de petites raies miniatures quelques mois plus tard. Les capsules vides, ou "bourses de sirènes", sont parfois rejetées sur les plages avec les herbes auxquelles elles étaient accrochées. L'APECS invite donc le public à recenser les capsules vides d'œufs de raies afin, dans une optique de conservation, de mieux connaître les aires de répartition et périodes d'éclosion de chaque espèce. C'est également une façon ludique pour chacun de mieux connaître la biodiversité marine et de comprendre la nécessité de la préserver.



COMMENT FAIRE ?

Ramassez les capsules

Ce ramassage peut être effectué tout au long de l'année, sur le haut des plages, après un coup de vent ou une grande marée. On les trouve tout particulièrement dans les laisses de mer.

Identifiez vos capsules

Pour éviter les erreurs, réhydrater les capsules en les mettant à tremper dans l'eau pendant plusieurs heures. Pour ce faire, voir le guide d'identification sur le site internet de l'APECS : www.asso-apecs.org.

Huit espèces de raies ont déjà pu être répertoriées sur nos côtes (Raie brunette, R. douce, R. fleurie, R. étoilée, R. bouclée, R. mêlée, R. lisse, Pocheteau gris).

Attention : les roussettes, petits requins communs de nos côtes, pondent également des œufs protégés par des capsules un peu semblables mais plus longues et munies de longs filaments.

Pour toutes informations complémentaires

Contactez l'APECS par téléphone au 02.98.05.40.38 ou par courrier :

APECS - Programme CapOeRa
Rue de Liège - BP 51151
29211 Brest Cedex 1

Envoyez vos données

En remplissant les formulaires sur le site www.asso-apecs.org ou par mail à capoera@asso-apecs.org en joignant si possible des photos des capsules ramassées afin de confirmer leur détermination. ■

Protégez la laisse de mer...

Les laisses de mer sont constituées par des amoncellements de fragments d'algues et de zostères (herbes marines) déposés par la mer à chaque marée et où se mêlent coquilles, os de seiches, mues de crabes, capsules d'œufs de raies... Il est important de noter que ces laisses de mer constituent un habitat pour de nombreux invertébrés qui serviront de nourriture aux oiseaux. Leur décomposition permet également d'alimenter le haut des plages en éléments minéraux propres à l'installation des plantes pionnières et de fertiliser les eaux marines. Elles constituent un maillon indispensable à l'origine de nombreuses chaînes alimentaires qu'il faut veiller à préserver. Même lorsque l'on ramasse les trop nombreux déchets abandonnés par des concitoyens inconscients, il est recommandé de ne pas piétiner ou prélever des plantes du haut des plages, ne pas perturber les oiseaux qui y nichent, ne pas prélever de sable...



(*) UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
Groupe d'Etudes Ornithologiques
Béarnais (GEOB)
Association Hegalaldia

Faune sauvage et routes

Le travail de "Stop Impact !"



70.000 dossiers "collision" avec la grande faune ont été déposés auprès du fonds de garantie en 2010, mais on estime à 100.000 le nombre total de collisions ; quant aux collisions impliquant des mammifères de taille inférieure (écureuils, hérissons, blaireaux...), n'occasionnant généralement pas de dégâts, elles ne sont pas comptabilisées. De même, les amphibiens, les reptiles, les chauves-souris, les oiseaux et les insectes payent un lourd tribut à notre mode de transport favori.

Aujourd'hui, la France comporte plus d'un million de kilomètres de routes, soit 1,5 % du territoire national pris sur les espaces agricoles et naturels ; et, lors des vingt dernières années, la circulation routière s'est accrue de 35 % (*). Soit une emprise et un trafic en constante augmentation qui ne sont pas sans conséquences sur la faune sauvage.

Face à cet état des lieux, trois associations de protection de la nature des Pyrénées-Atlantiques (le Groupe d'Etudes Ornithologiques Béarnais, Hegalaldia et la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques) s'unissent dans un projet ambitieux et utile de sauvegarde de la faune dans le département.

Intitulé "STOP IMPACT ! Collision routière et faune sauvage", il a pour but de recenser les secteurs routiers les plus meurtriers pour les animaux, de sensibiliser les usagers de la route ainsi que les élus, et de parvenir à la réalisation d'aménagements déjà éprouvés avec succès dans d'autres régions de France.

Les aménagements les plus connus et les plus efficaces sont les passages à faune. Ils permettent aux animaux de traverser sans encombre une zone à risque (route, voie ferrée).

Ceux pour les amphibiens sont de petites canalisations sous les routes ; pour les mammifères terrestres, ils se présentent sous forme de passerelles végétalisées ou de tunnels. Les écureuils, eux, affectionnent un câble tendu au-dessus de la chaussée.

Mais il existe également d'autres moyens, incitant simplement à ralentir "au bon moment", tel un panneau détecteur qui alerte l'automobiliste par un signal lumineux lorsqu'un animal se présente.

En résumé, l'objectif est de rétablir des communications sûres pour la faune dans des espaces naturels morcelés par des obstacles divers (lotissements, zones industrielles, rails, routes, clôtures).

Pour les animaux, les routes sont

des murs, les corridors biologiques des portes ouvertes.

Se préoccuper du maintien de la biodiversité et lui permettre de se mouvoir sans encombre, c'est aussi l'affaire de chacun. "STOP IMPACT !" invite les municipalités et les propriétaires de jardins à "décloisonner les espaces verts", par exemple en ouvrant des passages de 10 cm de haut sur 10 cm de large à la base des clôtures : cela permet à la petite faune locale, tel le hérisson, de ne pas se retrouver isolée sans possibilité de rencontrer un partenaire pour se reproduire. Un geste simple mais ô combien efficace pour maintenir la faune en milieu urbain, qui donnera l'occasion aux enfants de s'émerveiller et aux jardiniers de conserver leurs précieux auxiliaires.

"STOP IMPACT !" cartographie les corridors biologiques et les points noirs, effectue des comptages lors des migrations des amphibiens, gère une banque de données des espèces tuées sur les routes des Pyrénées-Atlantiques et fait appel à toutes les bonnes volontés qui souhaitent l'alimenter en communiquant leurs observations.

Un livret d'information à l'attention des usagers de la route et des élus, une exposition, une mini-conférence et un dossier en ligne sur le site de chaque association font également partie des multiples supports créés.

Après une analyse approfondie de la situation, des solutions adaptées seront proposées aux collectivités locales. ■



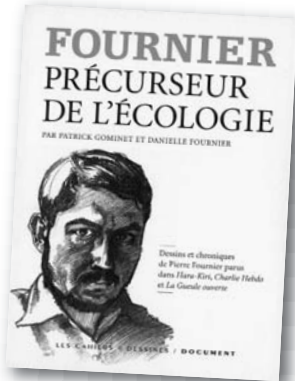
Photos : Michel CHALVET

▲ Mustélidés, hérissons, crapauds... la liste des espèces victimes de la route est longue.

(*) Source : Commissariat général au développement durable (2012)

Simon CHARBONNEAU

Fournier, précurseur de l'écologie



Il y a de temps à autre des publications qui sortent de l'ordinaire car elles nous rappellent les moments importants et les occasions perdues de notre jeunesse. C'est le cas de l'ouvrage consacré à Pierre Fournier, précurseur de l'écologie, paru aux éditions Buchet-Chastel dans la collection Les Cahiers Dessinés en 2011.

Pour les vieux militants, ce sont les balbutiements de la cause écologique dans le contexte des "trente glorieuses" qu'ils revivent à la lecture de cet ouvrage écrit par sa femme Danielle et par Patrick Gominet. Pour la jeune génération de militants écolos, lire ce témoignage revient à découvrir que la crise écologique aujourd'hui abondamment médiatisée ne date pas d'hier et qu'au début des années 70 tout avait déjà été dit sur cette question par une minorité de militants contestataires de l'ordre économique dominant. Mais à l'époque, ce cri de révolte contre la destruction de la nature était resté inaudible, surtout à partir des années 80 avec le triomphe du libéralisme économique.

Pierre Fournier est le représentant de la génération de 68, qui est celle du baby-boom mais aussi celle de la société de consommation et de ses ravages. Décédé prématurément d'une crise cardiaque en 1973, à l'âge de 35 ans, après avoir lancé le premier hebdomadaire écologiste *La Gueule Ouverte*, Fournier collabore dès 1969 comme dessinateur journaliste à l'hebdomadaire satirique bien connu de ma génération *Charlie Hebdo*. Dans le contexte post soixante-huitard marqué par un gauchisme dominant, l'irruption de la question écologique dans la société industrielle bouleversait toutes les représentations idéologiques héritées du XIX^{ème} siècle. De sensibilité politique plutôt droitiste, Fournier

consacrait ses chroniques à la critique du Progrès dans un journal gauchiste dirigé par des personnes de sensibilité anar comme Cavanna et Bernier, dit le professeur Choron. D'où ses critiques sans concessions des positions de la droite comme de la gauche, et de son rejeton gauchiste. Ses chroniques étaient consacrées à tous les aspects de la crise écologique, de l'énergie nucléaire à l'agriculture industrielle, avec sa cohorte de pesticides, en passant par l'urbanisation et la démographie galopante. Il ne s'agissait rien moins que de jeter les bases d'une "*révolution écologique*". Sans que le terme de "*décroissance*" ait été employé, tout le discours de Fournier y aboutissait. Quand on relit ses chroniques à quarante ans de distance, on ne peut qu'être frappé par leur totale actualité et par le regret que cette voix solitaire n'ait pas à l'époque rencontré davantage d'échos ; cela nous aurait évité de nous retrouver aujourd'hui dans une situation globale beaucoup plus dégradée et peut-être irréversible.

Ce regret est d'autant plus fort que Pierre Fournier avait également jeté les bases du mouvement écologiste par son militantisme antinucléaire. Les chantiers nucléaires de Fessenheim et de Bugey devaient connaître en effet les premières manifestations antinucléaires. En 1972, eut lieu sur le site de la centrale nucléaire de Bugey la plus grande manifestation d'opposants au nucléaire civil et militaire réunissant plus de 15000 personnes, jeunes pour la majorité. Y ont collaboré des personnalités comme le mathématicien Grothendieck, médaille Fields, Jean

Pignero, représentant de l'APRI, ainsi que le professeur Lebreton, déjà critique de la croissance, et d'autres noms bien connus des ex-jeunes des années post soixante-huit. Cet événement politique majeur, fondateur du mouvement écolo, est malheureusement resté à peu près ignoré des Français car sévèrement censuré par la plupart des médias. Dans cet ouvrage, des correspondances au vitriol de Pierre Fournier aux rédactions de quotidiens comme *Le Monde* sont d'ailleurs citées. Le militantisme de Pierre Fournier devait être brutalement interrompu par sa mort qui a représenté une perte de leadership irremplaçable pour le mouvement écolo, d'autant plus que son positionnement très radical, s'il était resté en vie, l'aurait mis à l'abri des tentations de la politique et de toute forme de récupération politicienne comme celle du Grenelle.

L'ouvrage consacré à Pierre Fournier, outre l'actualité de ses chroniques, présente aussi un intérêt par les dessins de l'auteur et les photos qui vous remettent dans le bain de l'époque où l'on constate que, dans ces réunions et ces manifestations, l'âge moyen des militants ne dépassait pas trente ans. D'où une nostalgie certaine à la lecture de cet ouvrage, consacré à une personnalité hors du commun à laquelle sa femme Danielle a voulu rendre justice pour qu'elle ne tombe pas dans l'oubli. Nostalgie mais aussi une colère rentrée face à une société qui est restée complètement aveugle vis-à-vis de la gravité d'une question dont l'enjeu est la survie, non pas de la planète comme on l'entend souvent dire mais de l'humanité. ■

Alain DAL MOLIN,
Responsable de la gestion de la
RNN de l'Etang de la Mazière

EN BREF

CENTRE REGIONAL DE LA FAUNE SAUVAGE

Les loutres ont retrouvé leur liberté

C'est le 12 juillet 2012 que les deux loutres accueillies au centre de sauvegarde L'Essor, créé et géré par la SEPANSO Lot-et-Garonne, ont pu être rendues à la nature sur le Dropt. Preuve de la parfaite préparation de ces animaux à la vie sauvage : le suivi dont elles ont bénéficié et les photographies prises à l'aide de pièges photos automatisés réalisées trois mois et demi après leur mise en liberté. Un succès total donc qui ne doit pas faire oublier la perte de quelques 22000 euros (vous avez bien lu !) pour la SEPANSO Lot-et-Garonne qui n'aura reçu, pour cette opération, aucune aide de la part de l'Etat alors qu'il existe un "Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe". De quoi vous décourager de chercher à préserver un patrimoine vivant qui, il est vrai, demeure le grand oublié des Journées du Patrimoine.

Si vous voulez aider le centre, vous pouvez nous adresser un parrainage (montant libre) à :

SEPANSO Lot-et-Garonne
Chez Mme Nicole DUPOUY
"Jean Blanc" - 47220 Fals

Un reçu vous sera adressé pour déduction fiscale (60 %) à partir de 30 euros.



Photo SEPANSO Lot-et-Garonne

▲ 15 jours après leur mise en liberté, rencontre extraordinaire avec "nos" loutres.

Journée annuelle des associations à la Réserve Naturelle de la Mazière

Ils étaient 20 et 100 à s'être donné rendez-vous à la "Maison de la réserve" pour la traditionnelle "Journée régionale des associations environnementales" organisée par la DREAL Aquitaine.



Photo RNN Mazière

Thème des débats : le développement durable avec une mention particulière pour le Plan Climat Energie. Et comme certains sujets étaient "sensibles" (LGV par exemple), les débats furent parfois animés à l'image de la première thématique de la matinée portant sur la "mobilité, les transports et les infrastructures". Un sujet donnant lieu à des prises de positions multiples contre le projet GPSO (lignes LGV Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse). Plus consensuelle allait se révéler la communication relative à la création de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage plus spécialement destiné à favoriser la mise en place des trames vertes et bleues voulues par la loi Grenelle 2.

Même unanimité dans l'analyse de la thématique "Aménagement et logements durables" même si les dispositions touchant le littoral aquitain ou le massif forestier des Landes de Gascogne devaient susciter quelques remarques plus ou moins appuyées.

Pour Philippe Barbedienne, le Directeur de la Fédération SEPANSO, "nous ne venons pas à ces journées uniquement pour écouter la bonne parole de la DREAL. Il faut que l'Etat et ses services nous entendent aussi. Nous adhérons totalement à la politique de l'échange des idées, des

propositions, mais à condition que cet échange soit équilibré. La présentation très flatteuse du dossier LGV, sans la moindre analyse critique, faite à partir des éléments très contestables fournis par RFF (trafics surévalués, gains de temps exagérés), a été vécue par beaucoup comme une inutile provocation."

Travaux pratiques et... apaisement

L'apaisement allait s'installer de manière... durable, après le repas, avec l'évocation de la "lutte contre les émissions de gaz à effet de serre". Du "bilan et perspectives des énergies renouvelables en Aquitaine" au concept d'"une autre façon de se déplacer", en passant par "les économies d'énergie dans le bâtiment", le champ d'investigation allait se révéler aussi vaste qu'intéressant, l'intervention de Michel Esteban, Vice-président du Conseil Général de Lot-et-Garonne, remportant un franc succès.

Une journée riche qui aura (aussi) permis aux participants de découvrir et d'essayer les nouveaux véhicules et matériels utilisant le solaire ou les produits durables (électricité d'origine photovoltaïque, bois), mais aussi le tout nouvel Agenda 21 dont vient de se doter la Réserve Naturelle. ■

ÉTANG DE COUSSEAU

Elles sont de retour !

Depuis l'hiver 1988-1989, la Grue cendrée passe l'hiver sur la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau. Depuis le début, les effectifs de Grues n'ont fait qu'augmenter d'année en année. Après plus de dix ans de restauration du marais, alors que nous avions seulement 10 individus sur la réserve en 1988-1989, nous comptabilisons aujourd'hui entre 1500 et 2000 oiseaux chaque hiver.

La saison 2012 a démarré doucement avec les 4 premières grues le 23 octobre. Puis les effectifs se sont rapidement étoffés avec 298 grues au dortoir le 8 novembre, 792 le 22 novembre et 1405 le 6 décembre. Combien seront-elles à la mi-janvier ?

Afin de contribuer aux actions de préservation, à l'acquisition de connaissances et à la valorisation de la présence de la Grue cendrée en Aquitaine, nous venons de rejoindre le groupe "**Grus Gascogna**" constitué de la Chambre d'agriculture des Landes, de la Fédération départementale des chasseurs des Landes, de la LPO Aquitaine, du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, du Conseil général des Landes et du Syndicat mixte de gestion des milieux naturels de la Réserve d'Arjuzanx.



Pour découvrir la Grue cendrée sur la réserve

En janvier 2013, partez en compagnie d'un garde pour deux visites inoubliables et découvrez le rythme annuel de ces oiseaux : parades, recherche de nourriture, toilettes, cris, etc...

♦ Samedi 12 janvier 2013, de 14h30 à 17h30 :

La balade se terminera au bord de l'étang avec une collation.
5 € / adulte - 2 € / enfant (*) (de 8 à 16 ans)

♦ Dimanche 27 janvier 2013 (de 9h30 à 17h30) :

Une journée à faire en famille ou entre amis pour le bonheur de tous !
35 € / personne (visite et repas au restaurant le midi compris)

Renseignements et inscriptions : Yann Toutain - 06.45.73.04.21
Plus de sorties sur le site Internet www.grueslandesdegascogne.com

(*) S'applique également pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.

MARAIS DE BRUGES

Agenda 21 : un petit pas pour l'homme, un grand pas pour la collectivité !

La commune de Bruges met en place un agenda 21. La SEPAN-SO salue cette démarche participative qui n'a pas de caractère obligatoire pour la collectivité et donc témoigne d'une réelle volonté de s'engager davantage sur la voie du développement durable.

Un diagnostic sommaire sur l'état et les connaissances de la biodiversité de la réserve (un cinquième de la superficie de Bruges), mais aussi d'autres territoires de la commune, a été remis à la chargée de mission afin d'aider la réflexion des futurs groupes de travail.

La menace principale qui pèse sur le patrimoine naturel de la Communauté Urbaine de Bordeaux est l'urbanisation croissante des territoires, le mitage de l'espace par les infrastructures routières, l'ouverture systématique au public d'espaces jusqu'alors épargnés de toute pression humaine.

Un territoire, quelque soit son degré de naturalité et sa surface, peut présenter un intérêt majeur pour le maintien de la faune et de la flore. Cela est particulièrement vrai en milieu urbain ou périurbain où les espèces sont fragilisées par les multiples contraintes qui pèsent sur elles.

Il est particulièrement urgent d'évaluer la valeur écologique des espaces afin d'en soustraire certains à tout projet d'aménagement et de minimiser l'impact des grands projets sur les autres.

BANC D'ARGUIN

POUR LES GRANDS ET LES PETITS !

L'exposition de photos "D'un banc d'Arguin à l'autre..." qui s'est tenue à La-Teste-de-Buch du 5 octobre au 3 novembre 2012 se voulait être un trait d'union entre le Parc National du Banc d'Arguin de Mauritanie et la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin. Les visiteurs ont pu découvrir le patrimoine maritime de la Mauritanie et les similitudes écologiques entre les deux bancs d'Arguin, le tout encensé par une dimension historique des plus surprenantes autour du tristement célèbre "Radeau de la Méduse". En effet, si le nom "Arguin" est apparu pour la première fois sur les cartes du Bassin d'Arcachon en 1835, il s'agirait d'une volonté de mémoire envers les victimes du terrible naufrage de la frégate "La Méduse" qui se produisit 19 ans plus tôt. Les scolaires des écoles primaires de la commune de La-Teste-de-Buch ont été invités à découvrir les photos. Ils ont pu acquérir des connaissances sur les patrimoines naturel et culturel des deux sites grâce à des jeux pédagogiques, au cours d'une animation réalisée par le garde animateur de la réserve. Au total, 20 classes, du CP au CM2, soit 473 enfants, ont visité l'exposition. Certains sont même revenus en famille pour faire partager leur expérience, qui se poursuivra dans les semaines à venir par un échange de dessins des bancs d'Arguin entre les enfants testerins et leurs homologues mauritaniens. Le Banc d'Arguin est maintenant un véritable lien entre les peuples. Mais l'aventure ne fait peut-être que commencer car un jumelage entre le Parc National du Banc d'Arguin de Mauritanie et la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin est en projet.

DD

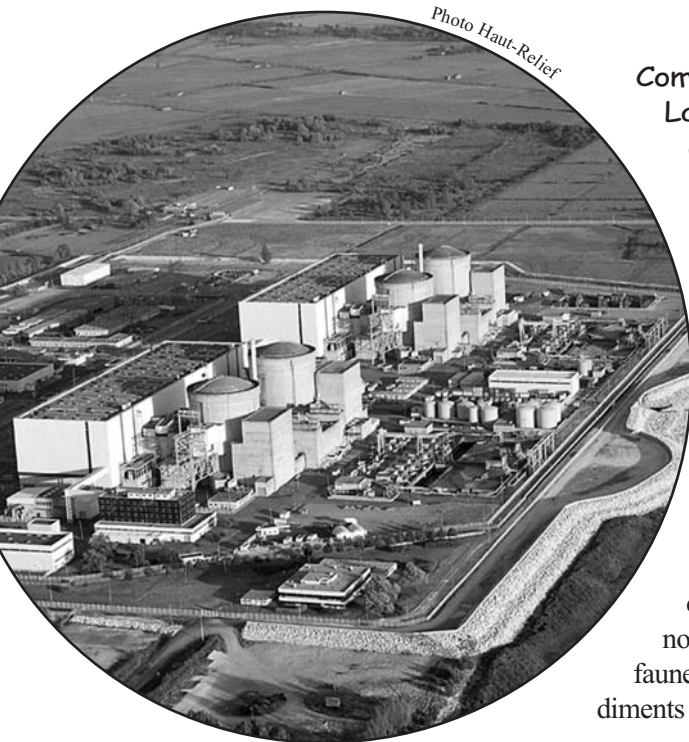


Photo RNN Arguin

Daniel DELESTRE,
Président de la SEPANSO Gironde
Membre de la CLIN du Blayais

Radioactivité dans l'environnement auto

Retombées radioact



Comme toute centrale nucléaire en activité, la centrale du Blayais n...
La Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) du Blayais...
centrale par un laboratoire indépendant (ACRO - Association po

Les premières investigations réalisées en 2010 portaient sur les eaux superficielles et souterraines (1). L'étude réalisée en 2011, et diffusée en 2012, vise à établir une analyse plus fine et plus complète de l'environnement autour de la centrale en intégrant de nouvelles matrices telles que la faune et la flore aquatiques, les sédiments et le couvert végétal sur une

zone géographique relativement large(2).

Les radionucléides et substances chimiques recherchés sont essentiellement ceux potentiellement rejetés par une installation nucléaire.

On trouvera ci-dessous les principaux résultats de cette étude 2011.

Ces résultats confirment, pour ceux qui en doutaient encore, que l'énergie nucléaire est loin d'être l'énergie propre vantée par certains.

Les quatre réacteurs de la centrale

Résumé de l'étude réalisée en 2011 par l'Association pour le Contr

I- Les éléments radioactifs

Les radioéléments tritium, carbone 14 et césium 137 ont été mis clairement en évidence. Un autre radioisotope, le nickel 63, a également été détecté, ainsi que dans la précédente étude, en faible quantité. Peu d'informations sont disponibles concernant la présence de ce radioélément dans l'environnement des installations nucléaires.

Le tritium

Le tritium est l'élément le plus rejeté, par voie liquide, par une installation nucléaire. Il était jusqu'à récemment considéré comme faiblement toxique. Il est actuellement au cœur de nombreux débats scientifiques et sa radiotoxicité est réévaluée à la hausse.

La radioactivité du tritium est estimée à **0,5 Becquerel par litre (Bq/L)** dans les fleuves hors influence d'une installation nucléaire. Dans l'eau de mer elle est inférieure à **0,1 Bq/L**.

Lors de la première étude de 2010 la présence de tritium a été observée dans l'estuaire de la Gironde ainsi que dans les canaux à proximité de la centrale avec une activité comprise **entre 7 et 13 Bq/L**. Les valeurs obtenues en 2011 sont comparables avec celles de 2010.

Le tritium est donc détecté significativement dans l'eau de l'estuaire avec des valeurs bien au dessus de celles couramment observées dans les fleuves. La présence de tritium dans l'eau de l'estuaire est clairement due aux effluents de la centrale.

Le carbone 14

Le carbone 14 est majoritairement rejeté par voie gazeuse par les centres nucléaires.

La radioactivité en carbone 14 de l'environnement terrestre est en

moyenne de **235 Becquerel par kg de carbone (Bq/kg de C)**.

Dans cette étude, il a été mesuré dans les roseaux (**entre 200 et 500 Bq/kg**), dans les crevettes et les anguilles (**entre 100 et 500 Bq/kg**) et dans le couvert végétal (**entre 150 et 450 Bq/kg**).

Un marquage en carbone 14 de l'environnement du Blayais est donc bien mis ici en évidence.

Le césium 137

Le césium 137 est un radioélément artificiel dont la présence peut être due à la rémanence des essais atmosphériques, à l'accident de la centrale de Tchernobyl et aux effluents du CNPE du Blayais.

Il est présent dans la nature avec des concentrations qui peuvent varier d'un facteur 10 d'un échantillon à l'autre. Ainsi dans les champignons, des activités variant de **10 à 100 becquerel/kg (Bq/kg)** ont été mesurées suivant les régions de France.

En 1993 une campagne de mesures de la radioactivité dans l'estuaire de la Gironde a été réalisée par le Centre d'Études Nucléaires de Bordeaux Gradignan à la demande de la CLIN. La radioactivité en césium 137 mesurée sur les sédiments et les algues était comprise **entre 4 et 8 Bq/kg**.

Dans la présente étude, le césium a été mis en évidence dans les sédiments (**entre 3 et 7 Bq/kg**), dans les crevettes et les anguilles (**autour de 0,1 Bq/kg**), dans les sols (**entre 4 et 9 Bq/kg**).

Les valeurs mesurées autour du CNPE du Blayais sont du même ordre de grandeur que celles obtenues sur le territoire français.

II- Les substances chimiques

Deux substances chimiques en particulier ont été détectées dans les échantillons, l'hydrazine et l'EDTA (Éthylène Diamine Tetra Acétique).

our de la centrale nucléaire du Blayais

ives et chimiques

rejette nombre de produits radioactifs et chimiques dans la nature. a fait procéder à deux expertises de l'environnement autour de la ur le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest).

du Blayais atteignent trente ans d'âge et de plus en plus nombreux sont ceux qui souhaitent la mise à l'arrêt totale et définitive de ceux-ci.

Outre les aléas liés aux opérations de démantèlement, combien faudra-t-il d'années pour effacer les traces laissées par cette centrale sur les écosys-

tèmes de l'estuaire de la Gironde ?

Les dernières révélations sur la présence de fissures sur les cuves de 22 réacteurs nucléaires ⁽³⁾ ne peuvent qu'aviver les inquiétudes sur la fiabilité de ce type d'installation. ■

⁽¹⁾ Etude des eaux superficielles et souterraines aux alentours du site nucléaire du Blayais (ACRO - 2010) : www.acro.eu.org/RAP110111-BLY-v1.pdf

⁽²⁾ Etude de la radioactivité dans l'environnement autour du CNPE du Blayais (ACRO - 2011-2012) : www.acro.eu.org/Etude%20ACRO%20CNPE%20%20Blayais%202011.pdf

⁽³⁾ Des soupçons sur les cuves de 22 réacteurs nucléaires (Le Monde - Pierre Le Hir - 10/08/12)

ôle de la Radioactivité dans l'Ouest (*)

La première est essentiellement utilisée comme antioxydant dans le circuit primaire de l'installation. C'est une substance toxique avec effet cancérigène.

La seconde est un puissant détergent utilisé dans de nombreux domaines. Elle est considérée comme irritante.

L'hydrazine

Le CNPE du Blayais présente dans son magazine d'information mensuel "Lumières" les quantités d'hydrazine rejetées dans les effluents liquides, mais aucune mesure n'est apparemment réalisée dans l'environnement.

L'hydrazine a déjà été détectée dans l'eau de l'estuaire lors de l'étude ACRO de 2010. On note aujourd'hui sa présence dans les crevettes, avec une valeur significativement au-dessus de la limite de détection de l'appareil de mesure.

Néanmoins, selon la réglementation et les connaissances en cours, ces résultats ne donnent pas de dangerosité potentielle ni aiguë, ni chronique pour l'homme et les animaux car la valeur mesurée est 50 fois inférieure à une valeur limite moyenne d'exposition acceptable (communication du Laboratoire Départemental).

L'EDTA

Aucune donnée concernant la présence d'EDTA dans les rejets n'est fournie dans les rapports du CNPE du Blayais.

Lors de l'étude 2010, l'EDTA a été mise en évidence dans les eaux de l'estuaire.

Dans l'étude 2011, l'EDTA y est toujours observée. Sa présence est également avérée dans les sédiments. Cependant, les valeurs obtenues sont 100 fois inférieures à une valeur limite de toxicité (Laboratoire Départemental).

(*) Extrait des résultats synthétisés par Mme Françoise HUBERT, physicienne nucléaire experte auprès du bureau de la CLIN, pour l'Assemblée Générale de la CLIN du Blayais du 05/07/2012



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- SEPANSO DORDOGNE
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- SEPANSO GIRONDE
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- SEPANSO LANDES
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- SEPANSO LOT-ET-GARONNE
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- AQUITAINE ALTERNATIVES
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- CREAQ
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- LPO AQUITAINE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leyssotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

LA COLONNE DES INTERNAUTES

Bridget Kyoto

Puisque personne n'est sérieux avec l'écologie...

Laure Noualhat, journaliste "timbrée" d'environnement, a eu l'idée de montrer la catastrophe écologique sous une forme "bidonnante" avec comme porte-parole un personnage au tee-shirt et lunettes fluos et coiffure de fillette, Bridget Kyoto, qu'elle incarne elle-même avec ironie.

Cette idée a germé dans son esprit lorsque la télévision lui a répondu, suite à sa proposition de nouvelles émissions sur l'écologie : *"L'écologie, on n'en veut pas, c'est trop anxiogène. Les annonceurs veulent du positif et le public du fun... La réalité écologique, les espèces, la pollution, le réchauffement... ça l'ennuie..."*.

Pour quelqu'un qui se passionne pour les sujets environnementaux depuis 2003 et qui éprouve la sensation "d'être à bord d'un bolide polluant et face à un mur en tentant chaque jour d'alléger son empreinte écologique", ce fut le déclic pour se lancer dans la réalisation d'une série de petits clips (une quarantaine environ) intitulée **"La minute nécessaire de Bridget Kyoto"** (inspirée de la "minute nécessaire" de Pierre Desproges) :

www.facebook.com/pages/Bridget-Kyoto/114897998577549?sk=videos
ou www.youtube.com/user/BridgetKyoto

La catastrophe écologique relatée à travers ces petites vidéos tape dans le mille avec brio, un humour un peu vache mettant à nu nos contradictions, nos hypocrisies et les discours ambiants, ce qui nous en fait accepter le langage un peu cru parfois, sans doute pour nous sortir de notre inertie... Des exemples de Bridget Kyoto en action :

- "Personne n'est sérieux avec le nucléaire, alors je ne vais pas me priver !"
- "La télévision, c'est génial : des études le prouvent, ça rend les humains gros et cons..."
- "Gaz de chips"... à déguster sans modération !

Laure Noualhat gère par ailleurs **"Six pieds sous terre"**, blog où s'exprime sa plume acérée :

<http://environnement.blogs.liberation.fr>

Quelques morceaux choisis :

- "La planète se réchauffe plus vite que prévu ? Qu'importe, il faut prendre son temps..." (Ubu à Durban, 10/12/11)
- "On le sait, l'Homme est un loup pour l'Homme..." (Laisser un poisson sur trois aux oiseaux marins, 29/12/11)

Françoise Couloudou



AIDEZ-NOUS à faire la promotion de SUD-OUEST *nature*

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?
connaissez-vous...
la revue
des associations de
protection de
l'environnement
en Aquitaine**

**Soutenez-nous
abonnez-vous !**




SEPANSO
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales
SEPANSO - 1 rue de Tausia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : sepanso.fed@wanadoo.fr

Découvrez-la sur Internet www.sepanso.org

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédacteur en chef : P. Delacroix Comité de lecture et de rédaction :
P. Barbedienne - F. Couloudou - D. Delestre - J.M. Froidefond - C. Gouanelle
Mise en page : K. Eysner



Dépôt légal : 4ème trimestre 2012
Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



DERNIERS NUMÉROS PARUS



N° 156 - Affichage publicitaire



N° 155 - Transports



N° 154 - Energie, pollution...



N° 153 - Affichage environnemental



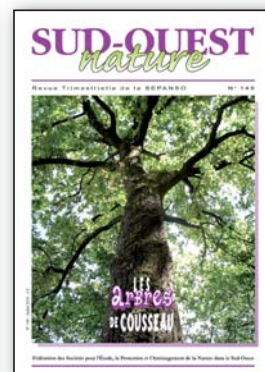
N° 152 - Nucléaire



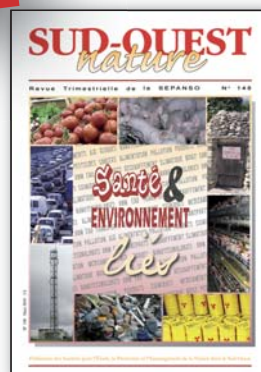
N° 151 - Le sol



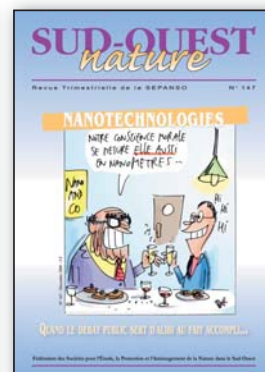
N° 150 - SOS Biodiversité



N° 149 - Arbres Cousseau



N° 148 - Santé



N° 147 - Nanotechnologies

Quelle stratégie pour la protection du milieu marin ?

(lire page 9)

1 & 4- Hippocampes
du Bassin d'Arcachon

2- Eponges et anémones
perles au site d'Hortense
(pointe du Cap-Ferret)

3- Crevette

5- Moules couvertes
d'anémones de mer

6- Gobie sur un champ
de moules

7- Congre sur l'épave du
Chariot à l'entrée du
Bassin d'Arcachon et
face au Wharf de la Salie

8- Gobie noir

9- Les eaux turbides de
la Gironde (beiges)
et les eaux côtières
(bleues claires) sont
visibles depuis l'espace

